

## **QUESTIONS-REPNSES SUR LES FORMATIONS DE COURTE DUREE DU CERSA**

### **1- Quel niveau est exigé des apprenants pour les formations de courte durée du CERSA ?**

1.1 Pour les néo-aviculteurs, il faut avoir le niveau brevet (BEPC) au minimum ou équivalent.

1.2 Pour les professionnels ayant des années d'expériences, il leur est exigé de savoir lire et écrire correctement le français qui est la langue utilisée lors de la formation.

### **Quels sont les modules prodigués dans le cadre des formations de courte durée ?**

Cinq (05) modules de base (30 crédits) sont proposés aux néo-aviculteurs à savoir :

- Techniques de conduite des exploitations avicoles (**3 crédits**) ;
- Biosécurité et biosûreté des exploitations avicoles (**3 crédits**) ;
- Techniques de production des poussins d'un jour et gestion des couvoirs (**2 crédits**) ;
- Techniques d'alimentation et de rationnement des volailles (**3 crédits**) ;
- Elaboration d'un plan d'affaire (**4 crédits**) ;
- Stage pratique (**15 crédits**).

Toutefois, d'autres formations sont aussi prévues en sessions autonomes sur les modules suivants :

- Les techniques de transformation des produits avicoles ;
- La production de larves d'insectes (asticots) comme aliment de volailles et poissons ;
- La valorisation agronomique des sous-produits avicoles.

**N.B** : Pour les professionnels exerçant déjà sur le terrain, ils sont formés dans les modules de leur choix.

### **2- Quelles sont les durées des formations ?**

Pour les néo-aviculteurs, la durée varie de trois (3) à six (6) mois (théorie et pratique) selon la formule et les formations choisies.

Toutefois, la durée des formations modulaires prodiguées aux professionnels en activité est d'environ une semaine par module.

### **3- Combien coûtent les formations de courte durée ?**

Le coût de la formation est de 155 000 f par apprenant y compris les supports de cours. Cependant, pour les professionnels déjà en activité, le coût des formations modulaires se traite au cas par cas et souvent en fonction du nombre de modules choisis et du nombre d'apprenants (*se rapprocher de la direction du CERSA pour plus de précision*).

#### **4- Comment s'effectue le paiement des frais de formation ?**

Avec une fiche à retirer auprès de la section Gestion financière du Centre, l'apprenant verse les frais de formation en une seule tranche sur un compte bancaire dédié à cette cause.

#### **5- Comment les formations de courte durée intègrent-elles le volet pratique ?**

Les formations de courte durée intègrent le volet pratique qui alterne avec la théorie. Le CERSA tient à la pratique de ses apprenants. Elle peut se faire dans les infrastructures du CERSA ou dans des structures partenaires du Centre où les diverses normes en la matière sont respectées.

**N.B** : Les formations de courte durée sont sanctionnées par une attestation.

#### **Contacts :**

**Téléphone** : +228 90931877

**Mail** : [cersa.univ.lome@gmail.com](mailto:cersa.univ.lome@gmail.com)

**Site web** : [www.cersa-togo.org](http://www.cersa-togo.org)

**Adresse** : Campus sud-ouest de l'Université de Lomé, derrière la mosquée et en face du Laboratoire de la Chimie des eaux.